



**FÉDÉRATION FRANCAISE DE BOWLING
ET DE SPORT DE QUILLES**

Comité Régional de Franche-Comté

*Association régie par la loi du 1er juillet 1901
et le décret du 16 août 1901*

COUPE DE FRANCHE-COMTE 2005/2006

ARTICLE 1 :

La Coupe de Franche-Comté se déroule en deux phases :

- Qualifications : les 12 et/ou 13 novembre 2005 dans chacun des bowlings de Besançon (2), Pontarlier, La Chaumusse, Audincourt (2) et Métabief.
- Finales équipe et individuel : les 4 et/ou 5 mars 2006 au Star Bowl Audincourt pour la finale équipe et au Bowling 25 Audincourt pour la finale individuel.

ARTICLE 2 :

Les qualifications et la finale équipe se déroulent en équipe. La finale individuel se déroule en individuel.

Chaque équipe est composée de 3 joueurs d'un même club. Les équipes mixtes sont autorisées. Une équipe ne peut pas utiliser plus de 5 joueurs sur l'ensemble des deux phases. Les remplacements au sein des équipes sont libres. Aucun joueur d'une équipe ne peut faire partie d'une autre équipe. Est considéré comme faisant partie d'une équipe tout joueur ayant joué une partie dans cette équipe ou dont le nom a été indiqué sur le bulletin d'engagement de cette équipe.

La compétition se déroule avec handicap. Le handicap de l'équipe est la somme des handicaps de ses joueurs lus sur le dernier listing des scores disponible et valide à la date de la phase considérée.

ARTICLE 3 :

Chaque équipe choisit librement son centre de participation parmi les 7 centres possibles. Les engagements (composition de l'équipe et centre de participation) sont réalisés auprès des Présidents de Club qui les transmettront au Comité Régional Franche-Comté.

La date limite de retour des engagements par les Présidents de Club au Comité Régional Franche-Comté est fixée au 28 octobre 2005

ARTICLE 4 (qualifications) :

Les qualifications se déroulent sur 6 parties, en 2 séries consécutives de 3 parties, avec changement de pistes à l'issue de la première série.

ARTICLE 5 (qualifications) :

16 équipes sont qualifiées pour la finale équipe.

Dans chaque centre, un classement équipe est établi sur le total de quilles abattues (handicap compris) par les équipes. Le nombre d'équipes de chaque centre qualifiées pour la finale équipe est calculé au prorata du nombre d'équipes engagées. Une équipe forfait pour la finale équipe est remplacée par la suivante au classement du centre.

En cas d'égalité, l'équipe de plus petit handicap est qualifiée. En cas de nouvelle égalité, l'équipe possédant la plus petite différence entre les séries est qualifiée.

ARTICLE 6 (qualifications) :

24 joueurs sont qualifiés pour la finale individuel.

Dans chaque centre, un classement individuel est établi sur le total de quilles abattues (handicap compris) par les joueurs. Les joueurs qualifiés pour la finale équipe sont éliminés de la finale individuel. Le nombre de joueurs de chaque centre qualifiés pour la finale individuel est calculé au prorata du nombre d'équipes éliminées pour la finale équipe à l'issue des qualifications. Un joueur forfait pour la finale individuel est remplacé par le suivant au classement du centre.

En cas d'égalité, le joueur de plus petit handicap est qualifié. En cas de nouvelle égalité, le joueur possédant la plus petite différence entre les séries est qualifié.

ARTICLE 7 (forfait pour la finale équipe):

Aucun joueur d'une équipe forfait pour la finale équipe ne peut participer à la finale individuel.

ARTICLE 8 (finale équipe) :

La première étape (1/8 de finale) de la finale équipe se déroule en 4 poules de 4 équipes. Dans une poule, chaque équipe rencontre les trois autres. Les matchs ont lieu sur 2 parties avec attribution d'un point par partie gagnée (1/2 point par équipe en cas d'égalité) et un point au total de quilles (handicap compris) des 2 parties (1/2 point par équipe en cas d'égalité). Le classement se fait aux points.

Les deux premières équipes de chaque poule (8 équipes au total) sont qualifiées pour les 1/4 de finale. En cas d'égalité aux points, les équipes sont départagées par le nombre de quilles abattues sur les 6 parties (handicap compris).

ARTICLE 9 (finale équipe) :

Les 1/4 de finale, 1/2 finales et finales de la finale équipe se déroulent en élimination directe sur 2 parties avec attribution d'un point par partie gagnée (1/2 point par équipe en cas d'égalité).

Un match de classement, entre les perdants des 1/2 finales, détermine les 3ème et 4ème places.

En cas d'égalité 1 à 1 à la fin d'un match de 1/4 de finale, d'un match de 1/2 finale ou du match de classement, les équipes effectuent autant de jeux décisifs (tie-break) que nécessaire pour se départager.

En cas d'égalité 1 à 1 à la fin de la finale, les équipes effectuent une partie supplémentaire, puis, en cas de nouvelle égalité, autant de jeux décisifs que nécessaire.

ARTICLE 10 (finale individuel) :

La première étape (1/16 de finale) de la finale individuel se déroule sur 6 parties, en 2 séries consécutives de 3 parties, avec changement de pistes à l'issue de la première série. Un classement est établi sur le total de quilles abattues (handicap compris).

ARTICLE 11 (finale individuel) :

Les joueurs classés aux 4 premières places sont directement qualifiés pour les 1/4 de finale.

Les 8 joueurs classés de la 5^{ème} à la 12^{ème} place en 1/16 de finale s'opposent en 1/8 de finale. Les 4 vainqueurs rejoignent en 1/4 de finale les 4 joueurs qui y sont directement qualifiés.

ARTICLE 12 (finale individuel) :

Les 1/8 de finale, 1/4 finales, 1/2 finales et finales de la finale individuel se déroulent en élimination directe sur 2 parties avec attribution d'un point par partie gagnée (1/2 point par joueur en cas d'égalité).

Un match de classement, entre les perdants des 1/2 finales, détermine les 3ème et 4ème places.

En cas d'égalité 1 à 1 à la fin d'un match, les joueurs effectuent autant de parties supplémentaires que nécessaire pour se départager.

ARTICLE 13 :

La compétition est homologuée en tournoi. Le Comité Régional se réserve le droit de modifier le règlement en cas de nécessité.

ARTICLE 14 :

L'engagement est fixé à 69,00 €. par équipe (23,00 € par joueur) incluant le prix des 6 parties des qualifications.

Les équipes et joueurs participant aux finales équipe et individuel régleront leurs parties aux bowlings d'accueil au tarif fédéral en vigueur pour les tours joués jusqu'aux 1/8 de finale inclus.

Pour les 1/4 de finale, 1/2 finales et finales des finales équipe et individuel, le coût des parties est pris en charge par le Comité Régional Franche-Comté.

**Retour des engagements par les Présidents de Club
auprès du Comité Régional : 28 octobre 2005 maximum**